



HAL
open science

Bilan et perspectives de l'Accord de Paris (COP 21). Regards croisés

Sandrine Maljean-Dubois

► **To cite this version:**

Sandrine Maljean-Dubois. Bilan et perspectives de l'Accord de Paris (COP 21). Regards croisés. Natures Sciences Sociétés, 2018. <halshs-01836068>

HAL Id: halshs-01836068

<https://shs.hal.science/halshs-01836068v1>

Submitted on 12 Jul 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Paru dans Nature, Sciences, Sociétés, 26, 1, 98-116 (2018), pp. 104-106.

Bilan et perspectives de l'Accord de Paris (COP21). Regards croisés

Martha Torre-Schaub (Ed.)

IRJS éditions, 2017, 162 p.

Bilan et perspectives de l'Accord de Paris (COP 21). Regards croisés, sous la direction de Marta Torre-Schaub, juriste, directrice de recherche au CNRS, constitue la publication des actes d'une journée d'études organisée le 31 mai 2016 à Paris. Les regards croisés sont ceux de différentes disciplines : en plus des contributions écrites pour la plupart par des juristes publicistes et privatistes, internistes et internationalistes, l'ouvrage comprend les points de vue d'une philosophe (Catherine Larrère) et d'un scientifique (Jean Jouzel). L'objectif de cet ouvrage est de dresser un premier bilan presque « à chaud » de l'Accord de Paris et de réfléchir aux perspectives qu'il ouvre. La démarche est bienvenue tant cet Accord ressemble à un « objet non identifié qui vient de tomber du ciel » (Yann Aguila, conclusions).

Les auteurs s'attachent à montrer le changement de paradigme dans lequel s'inscrit l'adoption de l'Accord de Paris lors de la COP 21 à la fin de l'année 2015. Pour Mireille Delmas-Marty, qui livre un très bel avant-propos, il marque le passage d'un humanisme juridique anthropocentré et individualiste, inspiré par la philosophie des droits de l'homme, à un « humanisme d'interdépendance », reflétant la vision d'une Terre-mère au sein de laquelle s'imposent ou doivent s'imposer des relations plus fraternelles. Il annoncerait « moins la disparition de toute souveraineté que la transformation d'une souveraineté *solitaire* en souveraineté *solidaire* » (p. 4). L'Accord de Paris témoigne en effet d'une telle aspiration, mais les États n'ont pas abandonné pour autant la défense de leurs intérêts propres. Ils restent pour beaucoup dans une approche réaliste du droit international. Pour preuve, le lendemain de la journée d'études à la Sorbonne, le président Donald Trump annonçait vouloir sortir d'un accord contredisant les intérêts américains. Cette décision n'a pas produit d'effet domino, mais beaucoup d'États ont une position encore ambivalente, que masque souvent mal un discours très ouvert et favorable. L'ouvrage rend bien compte de ces tiraillements et plus largement des incertitudes sur l'effectivité de l'Accord.

S'appuyant sur les rapports du GIEC qui ont nourri les négociations internationales (Jean Jouzel), l'Accord de Paris est relativement ambitieux dans ses

objectifs de limitation du réchauffement planétaire. Il est l'est moins dans les moyens de mise en œuvre puisqu'il repose de ce point de vue sur des contributions nationales nationalement déterminées, sans droit de regard des autres États ou des institutions nationales. Pour l'instant, force est de constater que ces contributions, toutes additionnées, ne permettent pas d'atteindre les objectifs posés par l'Accord. Mais ce dernier est aussi le résultat d'un pari : que cette démarche souple et anticipative participe à, accompagne et encourage une nouvelle dynamique à tous les niveaux, du global au local, et chez tous les acteurs, y compris non étatiques tels que les entreprises ou infra-étatiques (États fédérés, collectivités locales, villes...). Il tente ainsi, dans une démarche originale, de percer l'écran étatique. Le livre souligne le rôle essentiel de ces acteurs dans la concrétisation des objectifs et la mise en œuvre de l'Accord de Paris (voir notamment la contribution de François Guy Trébulle). La raison d'être de l'Accord est sans doute là. Parviendra-t-il, par un développement « séquentiel et progressif » (Marianne Moliner-Dubost), à susciter une dynamique telle qu'elle conduira les États à revoir à la hausse leurs objectifs nationaux ? L'Accord tente de « bâtir le futur » (Laurence Boisson de Chazournes), mais c'est une course contre la montre qui est engagée, comme le montrent les emballements climatiques auxquels nous assistons.

S'agissant du contrôle de la mise en œuvre, l'Accord est en retrait par rapport à son prédécesseur, le protocole de Kyoto, qui créait un mécanisme beaucoup plus complet et intrusif, pouvant déboucher sur de véritables sanctions. Dans ce « net recul de la contrainte » (Marianne Moliner-Dubost), on peut sans doute voir une faiblesse. Mais là n'est pas l'esprit de l'Accord de Paris, dont le caractère incitatif et souple est également confirmé à cette aune. Cette « faiblesse » relative pourrait d'ailleurs être partiellement compensée par le développement de contentieux climatiques à l'échelle nationale, s'appuyant largement sur la coopération internationale et ses fruits (Marta Torre-Schaub). Il y a là une revendication croissante de la société civile (Agnès Michelot). Les ponts qui s'établissent entre le régime climat et le droit international des droits de l'homme sont de ce point de vue prometteurs, même si leur portée demeure encore limitée (Christel Cournil). C'est donc peut-être au niveau national que se concrétisera, au moins en partie, une justice climatique dont la reconnaissance dans l'Accord lui-même est, selon Catherine Larrère, « aussi faible que possible et même assez cynique » (p. 25). Mais la philosophe note aussi que « ce qui permet aux promesses de se réaliser, c'est la confiance qu'on a en elles, et la mobilisation pour

obliger ceux qui les ont formulées à les tenir » (p. 30). Il ne faut sans doute pas oublier le rôle de cette mobilisation dans l'enjeu de concrétisation de la prophétie autoréalisatrice que doit devenir, selon ses initiateurs, l'Accord de Paris. Ici, l'ouvrage montre bien que ce texte peut donner lieu à deux lectures. Le pessimiste déplore son caractère insuffisamment contraignant et l'inadéquation entre des objectifs globaux ambitieux et des contributions nationales qui le sont moins. L'optimiste y voit plus un point de départ qu'un aboutissement. Il veut croire que cet Accord tourné vers l'avenir participera d'une « dynamique vertueuse, reflet d'un nouveau paradigme » (Yann Aguila). La COP 21 a permis à tout le monde de monter dans le bateau. Mais à l'heure où certains, de poids, annoncent qu'ils souhaitent quitter le navire, il est bien difficile de savoir où ce navire conduira l'humanité. Avec la publication du rapport du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement supérieur à 1,5 °C, le dialogue politique sur le relèvement du niveau d'ambition (dit « Dialogue de Talanoa »), l'adoption du manuel d'application de l'Accord au menu de la COP 24 et un probable One Planet Summit n° 2, 2018 sera une année déterminante de ce point de vue. Elle sera même un « *crash test* » pour la coopération internationale sur le climat.

L'objectif de M. Torre-Schaub est largement atteint. Le lecteur referme cet ouvrage relativement court et accessible, y compris pour un non-spécialiste, avec une vision plus claire des enjeux. Il comprend enfin pourquoi, avec tout autant d'arguments convaincants d'un côté comme de l'autre, certains voient dans cet Accord un succès et d'autres un échec. Il prend la mesure de l'ambition des quelques pages sur lesquelles a été couché l'Accord de Paris : rien de moins qu'impulser la transition de nos sociétés vers la décarbonation et maintenir ainsi notre biosphère dans un espace de fonctionnement sécurisé. Si l'Accord de Paris représente d'ores et déjà un grand succès diplomatique, nul ne peut dire encore si ce dernier se conjuguera avec un succès environnemental.

Sandrine Maljean-Dubois

Aix Marseille Univ, Université de Toulon, Univ Pau & Pays Adour, (CNRS,

UMR7318 DICE, Aix-en-Provence, France)

s.maljean-dubois@univ-amu.fr